

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON  
ACCOMPAGNÉS

# SOMMAIRE

LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 7
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8 à 15
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE	16 à 38
LES PERSPECTIVES	39



# LE CADRE D'INTERVENTION

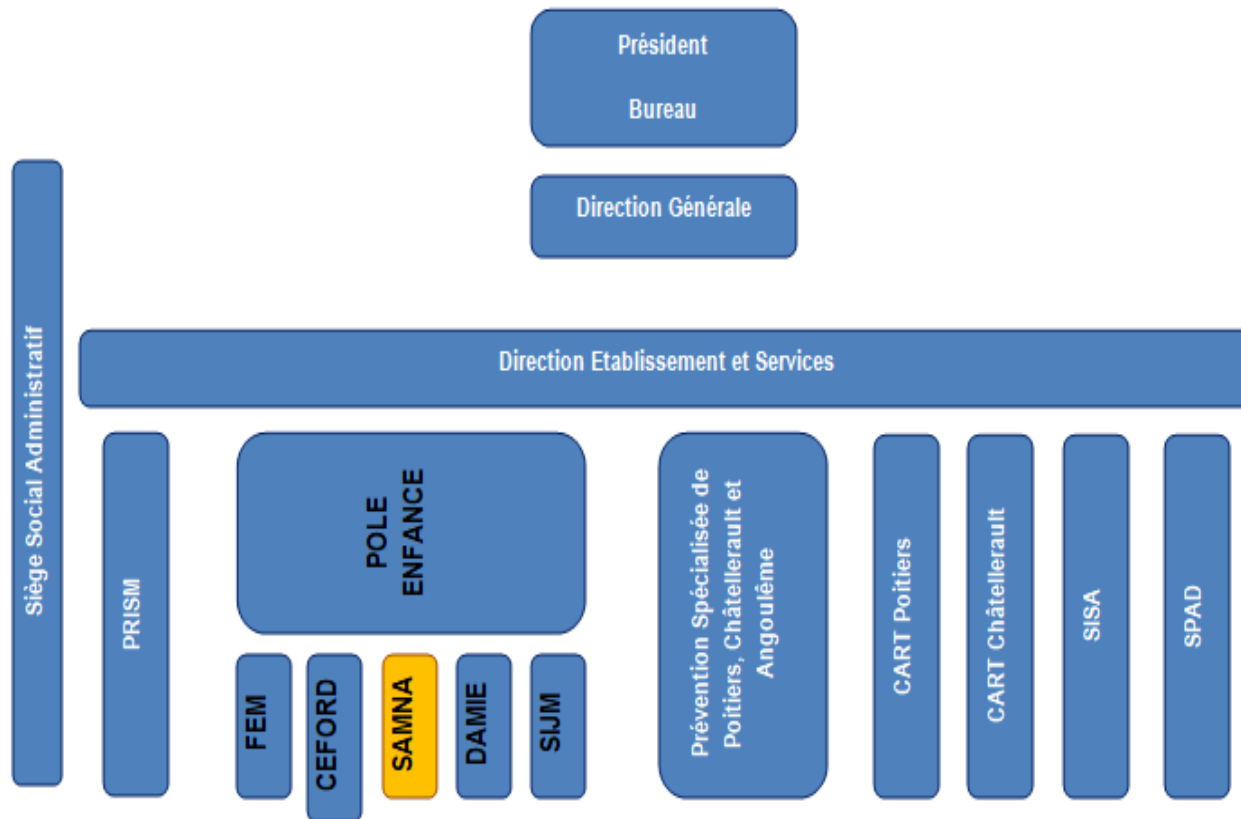
3

# Organigramme ADSEA86



Association Départementale  
Pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte  
8 Allée du Parchemin 86180 BUXEROLLES  
Tél : 05 49 61 06 00

## Organigramme de l'ADSEA



# Présentation du Pôle Enfance

**FEM**

## Foyers Educatifs Mixtes

Internat spécialisé de 51 places, situé à Châtelleraut, habilité justice et aide sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide Sociale à l'Enfance.

**CEFORD**

## Centre Educatif de Formation Départemental

Etablissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

# Présentation du Pôle Enfance

## DAMIE

### Dispositif d'Accueil pour Mineur Isolé Etranger

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerauld) 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un contrat jeune majeur.

## SAMNA

### Service d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 70 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un contrat jeune majeur.

## SIJM

### Service d'Insertion Jeune Majeur

Le service accueille sur l'ensemble du territoire de la Vienne 72 jeunes garçons ou filles âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeunes Majeurs (art. L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). Les jeunes sont accueillis dans des appartements individuels (48 sur tout le département, selon le lieu de vie et le projet du jeune), mais aussi « partagés », pouvant intégrer trois jeunes avec chambre individuelle et espace commun (6 sur Poitiers et communes alentours et 2 sur Châtellerauld). L'équipe éducative est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

## SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNES

9 rue Camille Girault 86180 BUXEROLLES

**05 49 37 91 60**

[samna86@adsea86.fr](mailto:samna86@adsea86.fr)

[www.adsea86.fr](http://www.adsea86.fr)

70 places + extension temporaire de 21 places

Filles et garçons

Entre 15 et 18 ans +  
Contrats Jeunes Majeurs

Un accompagnement 24h/24h et 365 jours par an

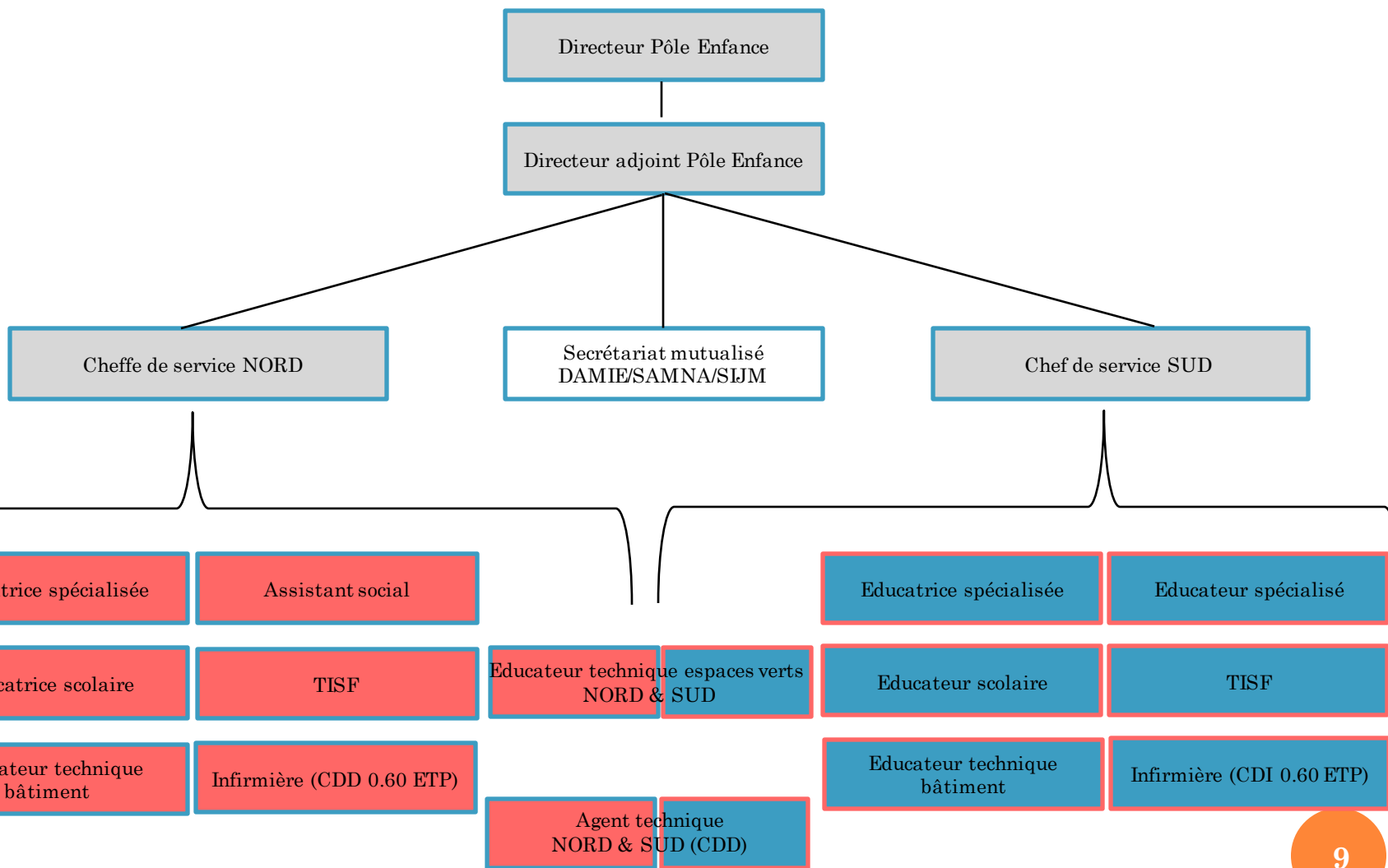
# LES MOYENS MIS EN OEUVRE



8



# Organigramme du SAMNA



# *Budgets et résultats exercice 2021*

## **Explicatifs des résultats du compte administratif 2021 : Synthèse**

### **SAMNA**

<b>○ Charges autorisées :</b>	<b>1 580 845,00 €</b>
<b>○ Charges brutes réalisées :</b>	<b>1 688 660,49 €</b>
<b>○ Produits réalisés :</b>	<b>1 662 217,72 €</b>
<b>○ Résultat comptable :</b>	<b>-26 442,77 €</b>
<b>○ Reprise résultat N-2 :</b>	<b>25 122,00 €</b>
<b>○ Neutralisation congés payés :</b>	<b>-9 320,93 €</b>
<b>○ Provisions indemnités retraite :</b>	<b>-8 976,00 €</b>
<b>○ Résultat exercice :</b>	<b>-19 617,70 €</b>

	Alloué	Réalisé	Ecart
Charges GR1	412 542	417 196.09	-4 654.09
Charges GR2	688 675	725 975.61	-37 300.61
Charges GR3	479 628	545 488.79	-65 860.79
<b>Total CHARGES</b>	<b>1 580 845</b>	<b>1 688 660.49</b>	<b>-107 815.49</b>
Activité GR1	1 555 723	1 644 385.12	-88 662.12
Recettes GR2	0	-9 000.93	9 000.93
Recettes GR3	0	26 833.53	-26 833.53
<b>Total PRODUITS</b>	<b>1 555 723</b>	<b>1 662 217.72</b>	<b>-106 494.72</b>

### Analyse globale :

Le résultat de l'activité fait apparaître un excédent de 88 662,€ (+1 483 journées), au regard des 26 006 journées à réaliser sur cet exercice. Cet écart favorable est dû à l'extension temporaire de capacité de 21 places autorisée par le conseil départemental au regard des besoins de celui-ci pour l'accueil du public MNA, extension prolongée jusqu'en mai 2021.

### Éléments remarquables aux explicatifs :

Il convient de souligner que le budget recalculé sur la base de 70 places + 21 liées à l'extension, a servi de base aux dépenses de fonctionnement sur cet exercice.

### Dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe I) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente 412 542,00 €.

La dépense réelle constatée est de 417 196,09 €, soit un déficit de 4 654,09 €.

### Dépenses afférentes au personnel (Groupe II) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente 688 675,00 €

**La dépense réelle constatée est de 725 975,61 €, soit un déficit de 37 300,61 €**

### Dépenses afférentes à la structure (Groupe III) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente 479 628,00 €.

La dépense réelle constatée est de 545 488,79 €, soit un dépassement de 65 860,79 €.

### Produits de la tarification et assimilés :

Les recettes de ce groupe sont essentiellement constituées des produits de la tarification. La suractivité observée génère un excédent de 88 662,12 € (+1 486 journées).

### Conclusion :

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître un déficit de 26 442,77 €. Après la reprise de résultat N-2 (25 122,00 €), la neutralisation des congés payés (-9 230,93 €) et la neutralisation de la provision pour indemnité de départ en retraite calculée (-8 976,00 €), le compte administratif 2021 présente un résultat déficitaire de 19 527,70 €.

### Affectation du résultat :

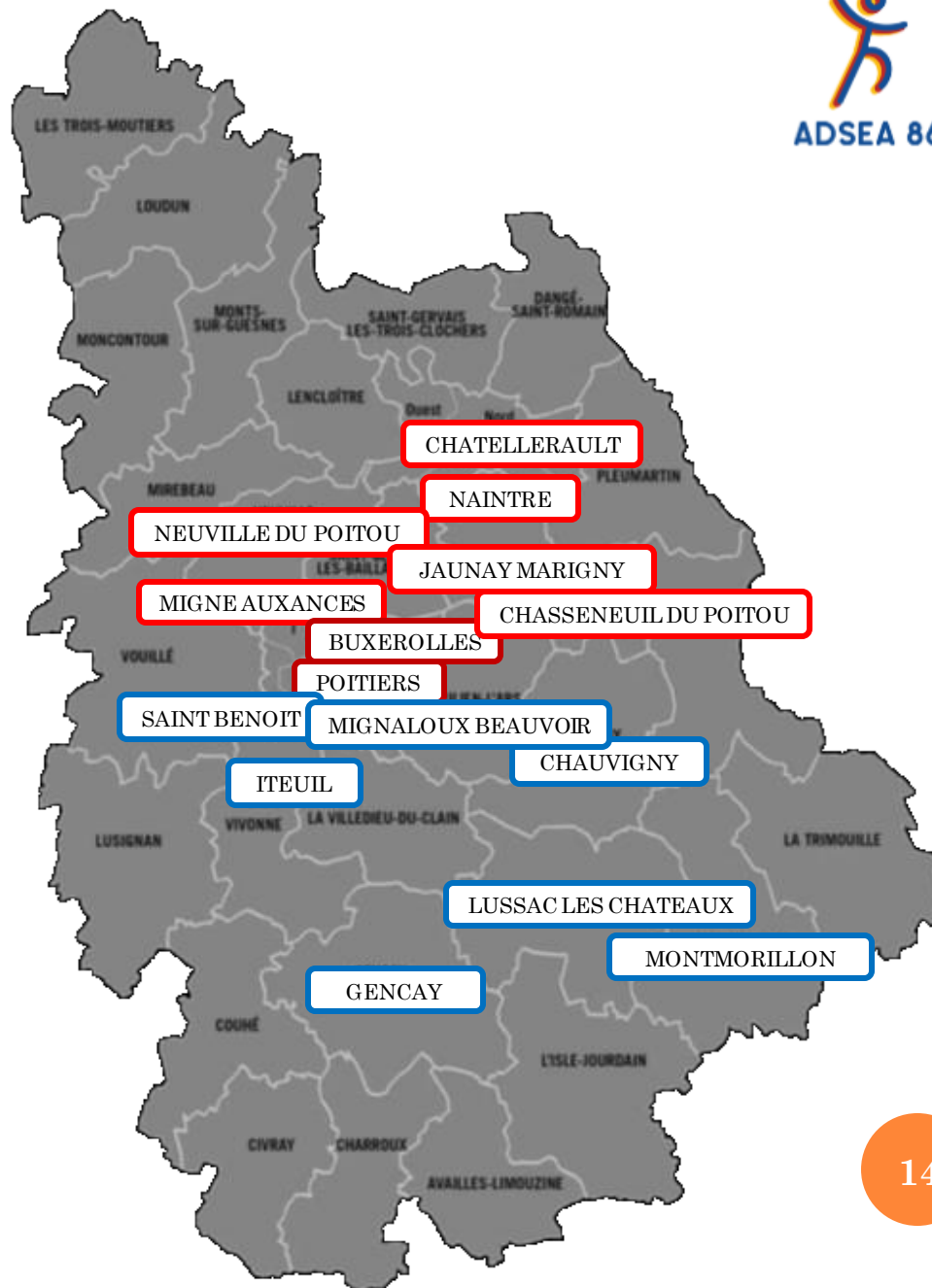
Nous sollicitons que le résultat du compte administratif 2021 (-19 527,70 €) soit versé en report à nouveau déficitaire.

# LES LOGEMENTS

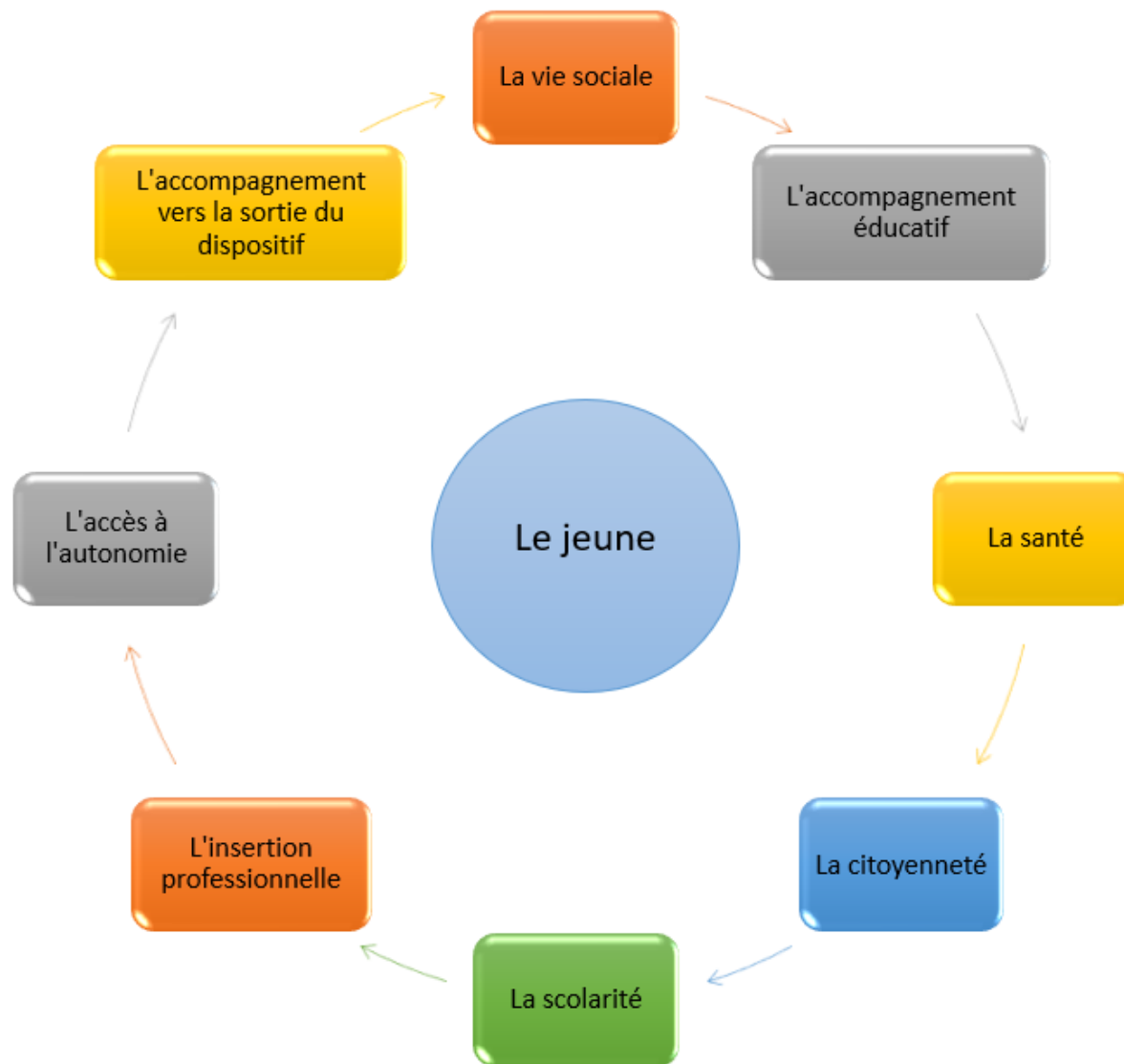
Répartition des logements  
sur les deux unités :

- Communes SAMNA Nord
- Communes SAMNA Sud

Maisons ou appartements de type  
3 à 5, bailleur publics ou privés.



# Une prise en charge des jeunes globale et évolutive :





# ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021

16



## La formation des salariés

### Formations collectives

- Analyse de la pratique
- L'accueil des MNA
- Les écrits professionnels
- Harmonisation et coordination des pratiques pluridisciplinaires
- Prévention routière
- SST
- Habilitation électrique
- L'accompagnement spécifique de l'adolescent
- La juste distance professionnelle

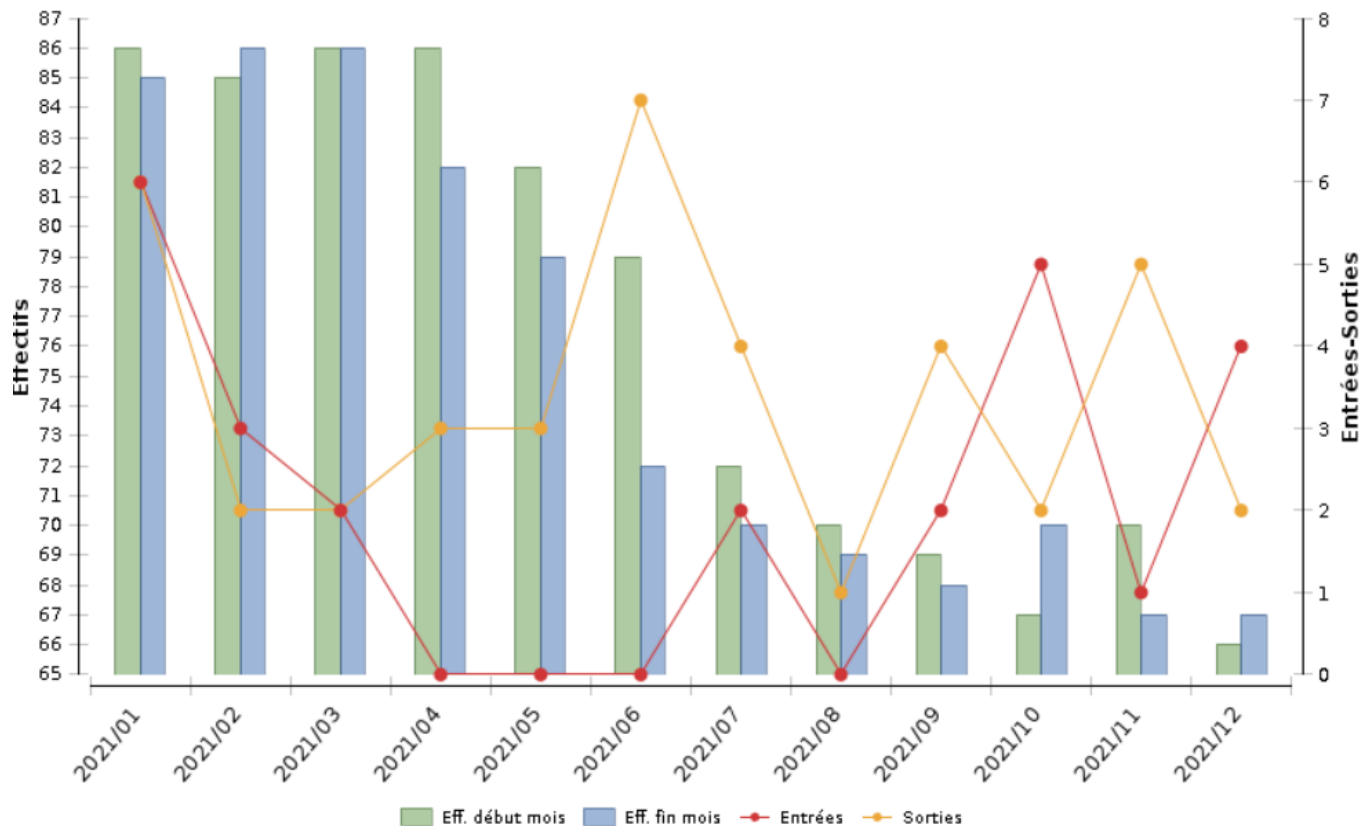
### Formations individuelles

- Formation informatique
- Les bases du FLE

## Mouvement du personnel :

- . La fin d'extension est venue mettre un terme aux deux contrats à durée déterminée qui étaient dédiés au surcroît d'activité depuis avril 2019.
- . Un des deux postes d'infirmière (tps partiels 0.60) a été pérennisé en CDI. Suite à des départs, les deux personnels éducateurs(trices) scolaires ont été remplacés. Le poste en contrat à durée déterminée d'ouvrier d'entretien a pu être prolongé jusqu'à la fin d'année afin de permettre la continuité des travaux d'entretiens planifiés sur différents logements (33 habitations au total).
- . Un poste d'éducateur scolaire a été vacant pendant 5 mois, cependant, des remplacements ont permis de soutenir les jeunes dans leur scolarité. La succession des remplaçants a demandé une adaptation constante aux jeunes et à l'équipe.

# Nombre de journées, fin extension mai 2021



25 jeunes entrés

41 jeunes sortis

Journées prévisionnelles	26006
Journées réalisées	27471
Excédent	1465

# L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2021

## Introduction

Début 2021 a été annoncée la fin à venir de l'extension pour le mois de mai avec comme effet une diminution progressive des effectifs (selon les projets de sortie des majeurs en direction du SIJM ou en logement autonome).

Concomitamment à cette réduction des effectifs le service a réorganisé l'occupation des logements afin de permettre la restitution de plusieurs d'entre eux. Cela a concerné pour l'unité sud, deux logements qui se trouvaient sur la commune de Poitiers et pour l'unité Nord, un logement sur la commune de Cenon sur Vienne et un autre sur la commune de Naintré. Ces mouvements internes se sont principalement déroulés pendant la période estivale avec le souci que chaque jeune concerné puisse poursuivre son projet en cours ou à venir.

La fin de l'extension est ainsi venue rééquilibrer la capacité d'accueil à 70 jeunes au troisième trimestre de l'année. En 2021 il est ainsi comptabilisé **25 admissions et 41 sorties**.

Concernant le profil des jeunes accueillis, nous avons indiqué dans les précédents rapports d'activité une augmentation des arrivées de jeunes provenant de catégories sociales plus défavorisées (jeunes issus de milieux ruraux). Nous notions alors que : *"la langue française n'est pas toujours acquise et les niveaux scolaires sont souvent faibles, certains n'ont jamais été scolarisés"*; à ce jour nous pouvons indiquer que cette part de jeunes au sein du service est estimée aux alentours de 30%, soit le tiers de l'effectif.

Ces adolescents nécessitent un accompagnement plus conséquent que ce que nous avons observé jusqu'à présent. Si par le passé, les profils s'équilibraient au sein des logements et que nous pouvions compter sur des dynamiques de soutien entre jeunes; la situation est devenue autre avec sur certaines habitations des jeunes qui n'ont aucune langue en commun (ni même de base en français ou en anglais).

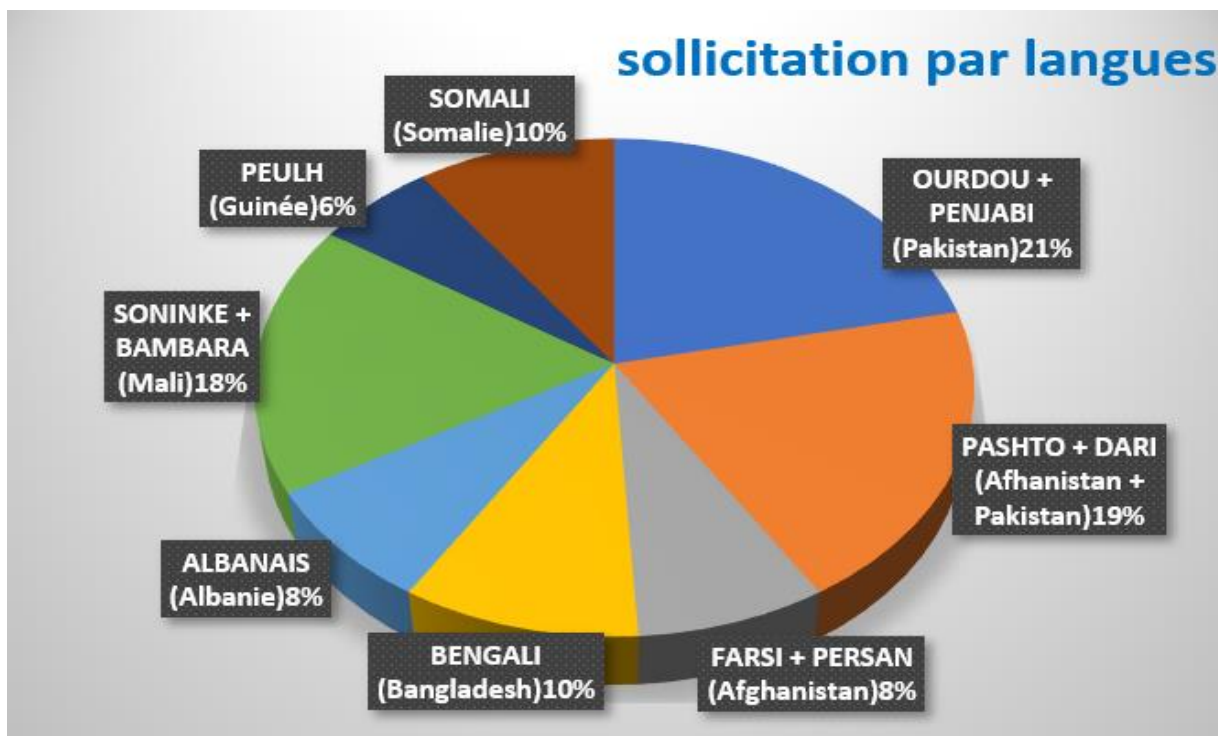
Les professionnels sont ainsi amenés à se déplacer aux domiciles plus régulièrement et parfois plusieurs fois sur une même journée afin de répondre à des besoins des jeunes. Ces derniers n'ont aucun moyen de se faire comprendre autrement que par une plateforme téléphonique d'interprétariat.

Ces temps d'intervention (nécessaires) en y incluant les temps de route deviennent rapidement chronophages et nécessitent pour les équipes de revoir les modalités d'accompagnement dès l'arrivée du jeune. Il apparaît également pour certains jeunes un sentiment d'isolement plus important que lorsqu'ils se trouvaient sur la commune de Poitiers où ils avaient dans leur entourage plus ou moins proche des jeunes de leur nationalité.

## 1. La nécessité d'un interprétariat linguistique

Du fait de l'évolution des profils des jeunes, notre service a dû s'adapter en recourant à un prestataire externe d'interprétariat. Via une plate-forme téléphonique, ce service permet une mise en relation directe avec un interprète 24h/24 et 7j/7 dans plus de 185 langues et dialectes. Utilisé quotidiennement lors de la prise en charge d'un nouvel arrivant, il est également utilisé par la suite lors de rendez-vous importants tels que des entretiens médicaux, psychologiques, éducatifs ou administratifs.

L'objectif est d'assurer aux jeunes un accompagnement de qualité leur permettant de comprendre et de se faire comprendre dans des moments clés de leur accompagnement. L'établissement a également engagé une collaboration avec un interprète Afghan exerçant sur Poitiers. Cette collaboration permet, au-delà de la traduction, une meilleure compréhension des enjeux culturels des jeunes que nous accompagnons.



## 2. Les démarches administratives

### Documents d'identité

- Il a pu être observé une reprise soutenue des activités consulaires en 2021, bien que celles-ci furent encadrées par des protocoles sanitaires stricts avec la nécessité de prise de rendez-vous obligatoires.
- Du fait des délais des rendez-vous parfois longs et des retards de traitements des dossiers, la délivrance des documents d'identité a fortement été impactée, et ce principalement jusqu'en milieu d'année. De plus, il est souvent difficile, voire impossible, de joindre les consulats et ambassades par téléphone et leurs sites internet ne sont pas régulièrement actualisés.
- Concernant les pays africains ayant connu des coups d'Etat cette même année (Guinée, Mali ...) l'enregistrement ou la délivrance des documents d'identité se sont complexifiés. L'obtention de cartes consulaires ou de passeports est devenue difficile. Ces complications ont nécessité de nombreux déplacements aux ambassades et consulats sur Paris avec parfois des déplacements vers d'autres consulats dans d'autres villes (ex: Lyon-Bordeaux)

### Droit au séjour

- A leur majorité l'ensemble des jeunes sont accompagnés à leur premier rendez de dépôt de demande de titre de séjour en préfecture. La prise des rendez-vous est anticipée et programmée dans la semaine des 18 ans.

### 3. L'accès à la santé

*La prise en charge de la santé des MNA au sein du SAMNA demeure une activité très importante*



L'accompagnement médical est assuré essentiellement par les infirmières du SAMNA, relayé par l'ensemble de l'équipe en fonction des besoins.

Cette activité nécessite un temps de travail important, les infirmières sont à temps partiel sur chaque unité, c'est en grande partie la raison pour laquelle elles sont suppléées par leurs collègues.

La fin de l'extension a conduit à une diminution du nombre de jeunes accompagnés par les infirmières, mais l'activité reste importante.

L'année 2021 a été marquée sur le plan de la santé par la covid 19. Les rendez-vous médicaux liés à cette affection ont été importants, notamment autour de la vaccination. L'autorité parentale des jeunes a pris la décision d'une vaccination pour tous, les infirmières, au-delà de l'accompagnement à la vaccination, ont pris le temps nécessaire d'expliquer à chaque jeune l'enjeu de cette démarche. Cela a été une nouvelle fois l'occasion de parler du corps humain, des effets du vaccin, des risques liés à la maladie (covid). L'apprentissage et le rappel des gestes barrières, les tests de dépistage, ont été des éléments marquants de l'année 2021.

A cette occasion, pour certains jeunes, elles ont abordé la place de la famille en tant que co-décisionnaire (au-delà de la question de l'attribut de l'autorité parentale), allant jusqu'à proposer un contact téléphonique avec les parents pour rassurer les jeunes et donner des éléments d'explication.

- **Les bilans de santé** : 18 bilans ont été réalisés pour les jeunes du SAMNA en 2021. Ce faible chiffre par rapport au nombre d'accueil s'explique par la fermeture temporaire du centre. Cette démarche est relevée par les infirmières comme intéressante pour les jeunes, mais chronophage (prise de rendez-vous, document administratif à remplir, accompagnement au rendez-vous et à la lecture...).
- **Accompagnements médicaux** : Il est prévu que chaque jeune accueilli au SAMNA ait un médecin de ville référent. Jusqu'alors, l'équipe du SAMNA parvenait à ce que le médecin des jeunes soit à proximité de son domicile. En 2021, le SAMNA a commencé à se trouver confronté aux déserts médicaux, sur certaines communes, des médecins refusent de prendre de nouveaux patients. Cela a un impact sur la santé des jeunes et sur les déplacements, les jeunes ne pouvant plus se rendre seuls en consultation médicale.
- Les infirmières prennent des rendez-vous chez les spécialistes dès lors qu'un besoin apparaît. Là aussi, et de manière encore plus flagrante, les délais de rendez-vous ont un impact sur les soins des jeunes. En 2021, les infirmières ont été obligées de se déplacer en dehors du département, dans le 17 ou le 37. Le temps de déplacement est, de fait, rallongé, plus coûteux; cependant, il permet un temps avec les jeunes
- **Les documents administratifs** : de plus en plus de jeunes accueillis n'ont pas la CSS ou le renouvellement est long à se mettre en place. Cela engendre des frais médicaux pour le service.
- Afin de rendre les jeunes autonomes dans ces démarches, l'infirmière du SAMNA nord a coorganisé et coanimé un atelier avec l'équipe éducative. Cela a été l'occasion d'expliquer plus largement le système de soins en France, son histoire, son financement. Une sensibilisation a été faite sur les dépenses de santé afin de responsabiliser les jeunes sur cette question.





- **Partenariat** : les infirmières ont poursuivi le développement d'un réseau médical. Il prend de l'envergure et permet d'assurer un suivi médical de qualité. Leurs compétences dans le domaine de la santé et leur qualification leur ont permis d'être reconnues par le corps médical et de créer des relations de confiance. Ceci est bénéfique pour les jeunes : elles prennent certains rendez-vous plus facilement.
- En 2021, une action de prévention dentaire a été menée avec le Trident à Neuville du Poitou. L'objectif était de permettre aux jeunes de mesurer l'importance d'une bonne hygiène bucco-dentaire, éviter les caries, diminuer voire faire disparaître la crainte d'aller chez le dentiste. Tous les jeunes d'une unité ont bénéficié d'une présentation et mise en pratique du brossage de dents, prévention des caries, présentation d'un cabinet dentaire. A cette occasion, ils ont tous eu une consultation.

#### 4.L'intervention des Technicien(es) de l'Intervention Sociale et Familiale – TISF

Depuis l'ouverture du service, le quotidien des TISF était principalement rythmé par le suivi médical des jeunes qui prenait alors les deux tiers du temps de leurs interventions. Depuis l'arrivée des personnels de santé, leurs activités ont pu se recentrer sur les spécificités de leurs missions.

Ces temps d'apprentissage et de convivialité ont toutefois été impactés par la situation sanitaire liée à la COVID. Selon les périodes, les missions à domicile ont été plus courtes qu'à l'habitude du fait des protocoles sanitaires. Pour exemple, les temps de repas partagés ont été alors transformés en goûter, voire annulés. Ces temps de visite favorisent également un meilleur suivi de l'entretien des logements que cela soit les parties communes, mais également des chambres. Sur l'année passée, le service a été confronté à la présence de nuisibles sur certains logements. Il a été constaté la présence de cafards sur 02 logements ainsi que des puces de lits sur 02 autres.

Des interventions d'entreprises spécialisées ont été mises en œuvre avec des protocoles d'intervention nécessitant de libérer les logements pendant quelques jours. L'intendance conséquente a principalement été menée par les TISF qui ont également œuvré en direction d'une sensibilisation à la prévention. Il est à noter que la présence de nuisibles a pu être mise en lien avec l'achat d'ameublement par les jeunes sans autorisation (litterie - canapé).

En 2020, les TISF ont accentué l'accès à l'autonomie des jeunes : aide à la gestion du budget, sensibilisation à la consommation énergétique et préparation à la sortie du service.

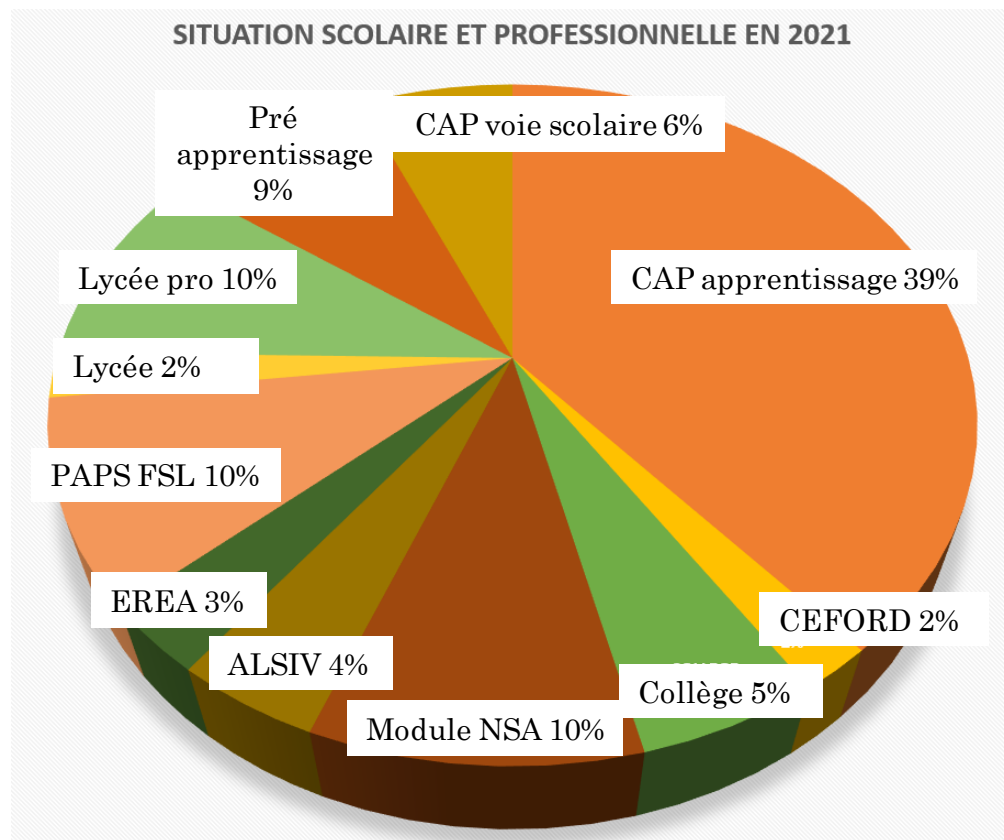
## 5.Focus sur les éducateurs techniques et l'agent d'entretien :

- Le maintien du poste d'agent d'entretien à temps plein au SAMNA est une véritable plus-value. Il assure l'entretien des logements occupés par les jeunes, ce qui permet aux éducateurs techniques d'être plus proche des jeunes, plus disponibles pour l'accompagnement.
- Tous les logements sont équipés d'ordinateur, de connexion à internet, l'agent d'entretien a réalisé toutes les mises à jour.
- Sur une unité, l'éducateur technique a monté un atelier entretien des vélos avec le TISF et des jeunes. Cela leur permet de faire face aux réparations de base.
- Plusieurs jeunes ont participé à des activités d'espaces verts avec l'éducateur technique espaces verts.
- Plusieurs jeunes ont participé à des chantiers sur des logements, notamment de la peinture.
- Ces différents moments sont des temps d'évaluation, d'apprentissage, de discussions.
- Comme tous les accompagnateurs du SAMNA, les éducateurs techniques se sont beaucoup mobilisés pour accompagner les jeunes dans leur projet de sortie.

## 6.Scolarité - l'insertion professionnelle

### ❖ Un taux de réussite aux examens en diminution :

Bien que les jeunes aient majoritairement accès à un projet scolaire ou une formation, nous pouvons observer sur cette année une diminution du taux de réussite principalement pour les CAP. Cet état de fait peut être en partie mis en lien avec la situation sanitaire qui a fortement impacté les périodes de scolarité. Il faut également y intégrer les niveaux scolaires plus faibles des jeunes .



### ❖ **Diplômes obtenus en 2021:**

- BAC P. MAV : 01
- CAP Peintre : 01
- CAP Cuisine : 02
- CCP Elec AFPA : 01
- DELF A1 : 09
- DELF A2 : 03
- DELF B1 : 02
- CFG : 05
- ASSR 1-2 : 05



### ❖ **Diplômes non obtenus :**

- CAP Electricien : 01
- CAP Boulanger : 02
- CAP Couvreur : 01
- CAP Cuisine : 02
- DELF A2 : 02

## a. La scolarité :



- En 2021, les jeunes ont pu bénéficier d'une scolarisation adaptée correspondant à leurs besoins et leur niveau. Des modules spécifiques permettent l'accès à l'école aux jeunes accueillis. 3 jeunes ont été scolarisés à l'E2C.
- Le niveau scolaire à l'arrivée des jeunes a continué de changer en 2021. La non-maitrise de l'écriture et la lecture dans la langue d'origine a un impact sur la scolarisation au moment de leur accueil.. Au-delà de l'apprentissage de la langue française, il est nécessaire d'aider les jeunes à la compréhension des bases dans les enseignements primaires.
- La qualité du partenariat engagé avec le pôle MNA et avec l'éducation nationale permet une réactivité sur l'accueil scolaire des jeunes, une adaptation en fonction des besoins.
- Dans ce cadre, chaque situation de jeune est étudiée au sein des équipes du SAMNA et lors de la plateforme scolarité mensuelle. En 2021, cette instance s'est réalisée en présentiel et distanciel, les éducateurs scolaires, éducateurs référents pour suppléer l'absence d'un éducateur scolaire sur une unité et le chef de service d'une unité ont participé de manière assidue et active ce qui permet une efficacité dans l'accès aux différents cursus scolaires.
- Afin d'aider les jeunes dans leur scolarité et leurs apprentissages globaux, un projet a été construit avec le local à st benoit. 10 jeunes du SAMNA ont fait un stage sur les bases de l'informatique. Ils ont appris à créer une adresse mail, mémoriser un mot de passe, se servir d'un ordinateur...



## Quelques nouveautés :

- En 2021, la voie de l'apprentissage a connu un véritable essor et les CFA se sont trouvés complet dès le milieu d'année. Cela nous a obligés à anticiper les demandes d'entrées en formation et d'orienter parfois les jeunes vers des filières ou des places restaient disponibles. Pour certains de nos jeunes, l'entrée en cours d'année n'aura pas pu être possible malgré cette possibilité offerte par la réforme de l'apprentissage.
- En 2021, la diminution du nombre de places en apprentissage a conduit à allonger les périodes de stage.
- Cette évolution de la filaire apprentissage a également impacté le préapprentissage en CFA. Aujourd'hui, des entretiens ou tests d'entrées sélectionnent les profils des jeunes pouvant intégrer les dispositifs. L'objectif est de permettre la composition de classes avec des niveaux homogènes.
- Changement dans les autorisations de travail : en 2021, cela a été le début du passage par l'OPCO pour permettre d'accéder à l'emploi. La mise en œuvre de ce changement a amené quelques décalages dans l'accès aux stages, les éducateurs se sont adaptés.



- La recherche de lieux de stages et de lieux d'apprentissage a connu un nouvel élan. On note un début de saturation dans les entreprises qui ont accueilli les premiers MNA arrivés sur le département. Toutefois, certaines entreprises engagent à la fin des cycles d'apprentissage de nouveaux Mineurs Non Accompagnés mettant en avant l'investissement et l'engagement des jeunes mais également l'aspect relationnel et de soutien à l'intégration de ce public. Tous les apprentissages font suite à des périodes de stage. En moyenne, leur durée est de 3 semaines avant la contractualisation d'un apprentissage. Ce temps est très souvent doublé pour deux raisons majeures : la vérification par l'employeur des compétences du jeune, de sa capacité d'engagement, et le délai d'obtention d'une autorisation de travail.
- La mise en œuvre de stage est fortement facilitée par la possibilité de conventionner entre l'employeur et le SAMNA via les conventions du CEFORD de l'ADSEA86 assurant toutes garanties nécessaires (assurances, droit du travail, etc...).
- Dans le cadre du suivi, Les éducateurs techniques effectuent des recherches de stage avec les jeunes, assurent le suivi à travers des temps de rencontre avec les patrons, sont en lien autant que de besoins avec les employeurs, les jeunes et les centres de formation. Les éducateurs scolaires, garants du projet scolaire du jeune opèrent également dans ce champ d'intervention.
- Les liens avec les employeurs portent sur différents aspects, y compris administratifs. Les démarches pour l'accueil des MNA dans les entreprises leur semblent complexes (autorisation soumise à la DIRRECTE), les accompagnateurs du SAMNA les guident parfois, font preuve de pédagogie pour expliquer ces démarches.



## **b. L'insertion professionnelle :**

- En 2021, une nouvelle organisation a vu le jour sur la répartition des accompagnements entre les éducateurs techniques. Il a été décidé que chaque jeune aurait un "réfèrent professionnel", chargé de l'accès au monde du travail (stage, apprentissage). Cela permet une meilleure visibilité pour les jeunes et les professionnels. Les éducateurs techniques s'engagent dans l'accompagnement d'un jeune identifié.
- Les recherches de terrain d'apprentissage, y compris de stages se sont montrés encore plus difficiles. La crise sanitaire a eu un impact sur les entreprises : les métiers de bouche ont mis du temps à accueillir les jeunes, les conditions restrictives sur les chantiers ont freiné également l'accueil de stagiaires
- Les secteurs d'activité porteurs lors de l'ouverture du SAMNA se voient aujourd'hui évoluer. par exemple : la plomberie était un secteur professionnel dans lequel les employeurs cherchaient de la main d'œuvre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui., même exemple pour le domaine de la peinture.
- La particularité de l'accompagnement professionnel est de s'adapter constamment au marché de l'emploi. Le réseau doit être étendu constamment. Le problème de la mobilité reste important et freine certaines mises en situation professionnelle. Cet élément représente une contrainte pour les jeunes.





### c. L'accès à l'emploi et la barrière de la langue :

- De plus en plus d'allophones présentent un niveau plus faible, conduisant à un frein dans l'insertion professionnelle, avec des difficultés à s'appropriier les codes de l'entreprise et à comprendre les consignes.
- Il y existe parfois un décalage entre le niveau attendu pour entrer en formation et le niveau de certains jeunes accueillis.
- Désillusion des jeunes lorsqu'ils n'accèdent pas à l'emploi avec un impact potentiel sur les démarches administratives.
- Des jeunes sont en recherche d'emploi, de gain et non de formation ou d'apprentissage, pour certains patrons s'engager sur 2 ans paraît long, les jeunes sont pleins de motivation au début, mais cela diminue au fur et à mesure où les difficultés apparaissent.
- Il est important d'être vigilant au fait que les jeunes allophones deviennent des exécutants, des manœuvres, peu recherchés par des entreprises. Pour la plupart des jeunes, la seule barrière est celle de la langue.

## *Le lien social*



- Le lien social étant un des facteurs d'intégration pour chaque jeune, comme les années précédentes, chaque jeune a été inscrit à une activité extra-scolaire dès que cela correspondait au projet individualisé.
- Le service a organisé plusieurs temps forts afin de favoriser le lien entre les jeunes de l'établissement : pique-niques, sorties avec activités au parc de Saint Cyr (baignade, canoé..), île de Ré, La Rochelle, visite de Paris lors de déplacements aux ambassades, Futuroscope.
- Certains jeunes ont des difficultés à maintenir leur activité de loisirs lorsqu'ils commencent à travailler, le rythme et les horaires peuvent être un frein à la poursuite d'un loisir.
- De nombreux jeunes tissent des liens avec leurs collègues, le travail devient pour eux source de lien social.



## *Mise en œuvre du Conseil de la Vie Sociale*

L'année passée, le service a organisé la mise en œuvre du CVS avec l'élection des représentants des jeunes. Afin de favoriser une participation efficiente des adolescents au regard de l'accueil en milieu diffus, cette instance réunit 04 jeunes titulaires; également 02 membres de l'équipe éducative, la responsable du pôle MNA au CD de la Vienne, les deux chefs de service ainsi que le directeur du Pôle Enfance.



Le CVS s'est réuni à deux reprises, la première afin de poser les bases de cette instance (règlement intérieur - fonctionnement). La seconde a permis l'expression des jeunes autour de différents thèmes qu'ils avaient choisi : les activités extra-scolaires – le coût de la vie – les règles de vie au SAMNA -



## *Le partenariat*



- L'équipe du SAMNA maintien son réseau partenarial.
- La fluidité des échanges et les liens réguliers avec les autorités permettent de maintenir une qualité de travail entre les services.
- Les éducateurs techniques ont élargi le partenariat avec les employeurs, de nouvelles entreprises accueillent des jeunes en stage ou en apprentissage
- L'éducation nationale reste un partenaire essentiel dans le parcours scolaire des jeunes
- Le contexte sanitaire a mis un frein à l'accueil de nouveaux bénévoles bien que les besoins existent

## PARTENARIAT ET RESEAU

Pôle MNA

### SANTE

CPAM / MSA, CHU  
CESAM, CHL,  
CMPEA CLAT,  
Médecins généralistes  
et spécialistes, Relais  
Georges Charbonnier,  
Psychologues,  
Pharmacies,  
sophrologues...

### MOBILITE

Auto-école,  
ADECL, VITALIS,  
Ligne en Vienne,  
SNCF, SISA Pôle  
Mobilité,  
MJC, Mairies

### CITOYENNETE

Conseil  
départemental,  
Associations de  
quartiers,  
Associations sportives  
et de loisirs,  
bénévoles, CDOS86 ...

### SCOLARITE / VIE PROFESSIONNELLE

Education nationale,  
Missions locales, Maison  
de la Formation, CFA,  
Compagnons du  
devoir, fédérations  
d'employeurs,  
groupements d'employeurs,  
Chambre des  
métiers, AFPA, lycées,  
école de la 2eme chance,  
EREA, collèges...

### ACCES AU DROIT COMMUN

Bailleurs sociaux et  
privés,  
Agence Immobilière,  
CAF, FSL, FJT,  
Action Logement,  
Organismes bancaires,  
Maisons de la  
solidarité, Mairies...

# *Faits saillants*

On retiendra de cette année 2021 les éléments remarquables suivants :

- Le contexte de crise sanitaire (pour les jeunes et pour les professionnels)
- Le retour à la capacité initiale du SAMNA (70 places)
- L'évolution du public accueilli et notamment l'augmentation des accueils de non francophones
- L'adaptation du service à répondre à des besoins croissants ou changeants sur les questions de la santé psychique et physique, de la scolarité adaptée, de l'insertion

# PERSPECTIVES 2022

- Finaliser le projet d'établissement
- Développer le bénévolat et le partenariat
- Renforcer les moyens dans l'accompagnement à l'acquisition de la langue française



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

40